

# Charte Informatique Médiathèque La Source de Harnes

## 1. Préambule

L'accès aux ressources informatiques s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque La Source de Harnes. L'objectif est de favoriser l'accès aux outils informatiques, aux technologies de l'information et de la communication. « *L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement (Manifeste IFLA pour Internet 1<sup>er</sup> mai 2002)* ».

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs de la Médiathèque La Source (équipements, accès à Internet, services et documentation électroniques). Les règles et obligations énoncées ci-après s'appliquent à tout utilisateur des ressources informatiques de la Médiathèque La Source. L'utilisation des services implique la reconnaissance préalable par l'utilisateur de ce présent règlement.

Son contenu est susceptible d'évoluer au fil du temps, en fonction notamment de nouveaux services proposés et/ou du cadre législatif et réglementaire relatif à l'utilisation d'Internet et des ressources informatiques.

## 2. Services et matériels proposés

La médiathèque La Source met à disposition gratuitement trois services aux usagers. La sécurité du matériel informatique est gérée par une solution proposée par un prestataire externe :

- **Wifi public** : une connexion Wifi publique sécurisée offre la possibilité aux usagers de se connecter sur leurs ordinateurs, tablettes et smartphones personnels.
- **Les postes fixes de la Médiathèque La Source** : des ordinateurs répartis dans différentes espaces sont mis à disposition en accès libre aux usagers disposant d'une carte d'abonnement.
- **Le prêt sur place de matériel informatique aux usagers détenteurs d'une carte de lecteur en cours de validité** avec la possibilité de réserver :
  - Ordinateurs portables,
  - Tablettes.
- **Le prêt à domicile de liseuses**
- **Services associés** :
  - Ressources Numériques en ligne,
  - Logiciels,
  - Consoles et jeux vidéo sur place, dans le cadre d'activités supervisées par le personnel,
  - Impression en noir et blanc à hauteur de trois impressions par semaine,
  - Des casques audio filaires,
  - Possibilité de sauvegarder ses données sur un espace personnel.

Le personnel de la médiathèque se tient à la disposition du public pour une assistance ponctuelle (aide à la recherche documentaire, familiarisation avec l'outil).

## 3. Conditions d'accès

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services certaines règles sont à respecter. L'utilisation du matériel informatique, personnel comme public, se fait sous l'unique et entière responsabilité de l'utilisateur ou de son responsable légal. Dans le cadre d'un prêt, les ordinateurs portables, les tablettes et les liseuses sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal. En cas de détérioration, comme pour tout autre type de document, l'ordinateur portable, la tablette ou la liseuse devra être remplacé à l'identique ou être remboursé à la valeur d'achat du matériel moins le quotient de vétusté fixé à 10% par an. Le non retour des liseuses entraînera une procédure de remboursement via le trésor public.

### 3.1. Connexion au Wi-Fi

La connexion sur le portail Wifi public est sécurisée et filtrée. L'outil de filtrage permet de protéger les utilisateurs et notamment le public mineur, mais aussi de protéger son propre réseau et son matériel.

L'utilisateur pourra accéder au portail Wifi public mais devra cocher la case « J'accepte la charte ». La charte Wifi est en annexe de la présente charte et elle sera consultable sur la page du portail Wifi public.

### 3.2. Postes de consultation publics fixes de la Médiathèque

- Un poste ne peut être utilisé que par une personne au maximum à la fois,
- Une limite de temps de connexion a été fixée à 2 heures,
- Les enfants de moins de sept ans doivent être accompagnés d'un adulte,
- L'utilisation de périphériques comme carte SD, casque audio, des clés USB et disques durs externes est autorisée. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de la perte de données, de tout dommage de matériel externe ni de la non-compatibilité des matériels utilisés.

### 3.3. Prêt sur place d'ordinateurs portables et tablettes de la Médiathèque

La présentation de la carte de lecteur permet le prêt d'ordinateur portable et de tablette sur place.

Afin de faciliter la disponibilité des ordinateurs et des tablettes en prêt, des limites d'utilisation ont été fixées :

- Le prêt d'ordinateurs portables et tablettes est accessible à partir de 15 ans, sous condition de réservation,
- Pour les mineurs, la réservation se fait par le représentant légal et dans le cadre d'un travail scolaire,
- La durée d'utilisation est fixée à 2 heures.

### 3.4. Prêt à domicile de liseuses

- Le prêt de liseuses est accessible à partir de 15 ans, sous condition de réservation.
- Pour les mineurs, la réservation se fait par le représentant légal.
- L'emprunt s'effectue directement à l'accueil de la médiathèque.
- Comme pour les autres types de documents de la médiathèque, la durée de prêt est de 3 semaines, renouvelable une fois.

## 4. Conditions d'utilisation

L'utilisateur qui emprunte le matériel de la Médiathèque s'engage à :

- Respecter le matériel,
- Signaler tout problème technique,
- Ne pas consulter des sites Internet dont le contenu visible sur l'écran pourrait heurter la sensibilité des usagers, notamment des mineurs,
- Se déconnecter dès son départ (fermer sa session),
- Dans le cas de prêt de liseuses : déconnecter son compte Adobe et effacer les livres empruntés.
- Redéposer le matériel prêté à l'accueil.

L'utilisateur qui emprunte le matériel de la Médiathèque s'engage à ne pas :

- Communiquer ses codes d'accès aux postes informatiques à un tiers, même à titre exceptionnel,
- Installer des programmes ou logiciels sur les postes informatiques,
- Modifier la configuration des machines,
- Tenter de réparer ou redémarrer les postes informatiques,

L'utilisateur de la connexion Internet s'engage :

- Accepter la charte de connexion au portail Wifi de la Médiathèque La Source.

L'utilisateur de la connexion Internet s'engage à ne pas :

- Tenter de s'introduire sur un ordinateur distant,
- Effectuer tout acte assimilé à du vandalisme informatique,
- Télécharger ou transférer des fichiers illégaux,
- Utiliser les services Peer-to-Peer(P2P),
- Afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication.

Les mineurs sont sous la responsabilité pleine et entière de leur représentant légal. La médiathèque et son personnel ne pourront en aucun cas être tenus responsables du contenu consulté sur Internet par un mineur.

En cas de non-respect, le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles de la présente charte.

Le non-respect des règles de cette charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.

## 5. Cadre juridique

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumis au respect d'un certain nombre de textes de lois. A cet effet, tout utilisateur s'interdit notamment de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France. Leur non-respect est passible de sanctions pénales.

Pour information, ces textes concernent :

- **La protection des mineurs** : la médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. (Articles 227-15, 227-23 et 227-24 du Code pénal.)

- **La fraude informatique** : conformément à la loi du 5 janvier 1988, « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système. Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système. Le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. (Articles 323-1 à 7 du Code pénal).
- **Le droit des auteurs** : le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants droit. (Articles L 122-2, L 122-3 et 335-3 du Code de la propriété intellectuelle).
- **La lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité** : conformément à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée 12 mois (décret 2006-358). Cette loi est renforcée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 dite d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. S'appliquent également les dispositions relatives à la diffusion de contenus notamment à caractère raciste, antisémite ou diffamatoire (articles 24, 26 bis et 29 de la loi du 29 juillet 1881 - Articles 225-1 à 225-4 du code pénal) ou attentatoires à la vie privée (article 9 du Code civil et 226-1 du Code pénal - art 226-1 à 226-7 du code pénal), portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-12 du Code pénal) ou au secret des correspondances privées (article 226-15 du Code pénal).

**La présente charte est approuvée par le conseil municipal en date du ...**

Annexe : Charte Wifi Médiathèque La Source à destination des usagers souhaitant utiliser la connexion Wifi du portail public.

*« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement (Manifeste IFLA pour Internet 1<sup>er</sup> mai 2002) ».*

Les règles et obligations énoncées ci-après s'appliquent à tout utilisateur du portail Wifi public de la Médiathèque La Source. L'utilisation de ce service implique la reconnaissance préalable par l'utilisateur de ce présent règlement.

La médiathèque La Source met à disposition gratuitement une connexion Wifi publique sécurisée. Cette connexion offre la possibilité aux usagers de se connecter sur leurs ordinateurs, tablettes et smartphones personnels. La connexion sur le portail Wifi public est sécurisée et filtrée. L'outil de filtrage permet de protéger les utilisateurs et notamment le public mineur, mais aussi de protéger son propre réseau et son matériel.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service certaines règles sont à respecter. L'utilisation des postes informatiques, personnels comme publics, se fait sous l'unique et entière responsabilité de l'utilisateur ou de son responsable légal. En cas de dégradation involontaire ou volontaire du matériel mis à la disposition de l'utilisateur, ce dernier engage sa responsabilité civile ou celle de son responsable légal.

L'utilisateur qui utilise la connexion Wifi de la Médiathèque s'engage à ne pas : Tenter de s'introduire sur un ordinateur distant - Effectuer tout acte assimilé à du vandalisme informatique - Télécharger ou transférer des fichiers illégaux - Utiliser les services Peer-to-Peer (P2P) - Afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication.

Les mineurs sont sous la responsabilité pleine et entière de leur représentant légal. La médiathèque et son personnel ne pourront en aucun cas être tenus responsables du contenu consulté sur Internet par un mineur.

En cas de non-respect, le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles de la présente charte.

Le non-respect des règles de cette charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. A cet effet, tout utilisateur s'interdit notamment de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France. Leur non-respect est passible de sanctions pénales. Pour information, ces textes concernent : La protection des mineurs (Articles 227-15, 227-23 et 227-24 du Code pénal). La fraude informatique (Articles 323-1 à 7 du Code pénal). Le droit des auteurs (Articles L 122-2, L 122-3 et 335-3 du Code de la propriété intellectuelle). La lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité : conformément à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée 12 mois (décret 2006-358).

La présente charte est approuvée par le conseil municipal en date du ...